

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 07 juillet 2022

**MOBILIANS et ses partenaires sociaux ont signé le 12 mai 2022 un nouvel Accord Paritaire National relatif à la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) dans la branche des Services de l'Automobile.**

**Cet accord définit les principes, les actions et les objectifs de la Branche en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et en précise les modalités de mise en œuvre pour une meilleure anticipation des besoins en compétences des entreprises et de leurs salariés aux fins d'accompagner les métiers des Services de l'Automobile et des Mobilités en pleine mutation. Les métiers sont en effet soumis à des évolutions socio-économiques, démographiques, au renouvellement générationnel et aux défis technologiques tournés vers l'innovation, la transition écologique, l'électrification du parc automobile, la connectivité et la digitalisation.**

Ces profondes mutations, qui se sont accélérées avec la crise de la Covid-19, se traduisent dans les entreprises par **un nécessaire renforcement de leur compétitivité, de leur capacité d'adaptation et de développement**. Elles se traduisent **pour les salariés par des exigences d'évolution et d'adaptation** de leurs connaissances, **l'acquisition de nouvelles compétences**, le renforcement de **leurs qualifications** tendant à développer leur employabilité.

Pour ce faire, l'accord place **l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications (OPMQ) au cœur de cette démarche de GPEC** visant à éclairer, au travers d'études prospectives et des diagnostics, **les politiques mises en œuvre par la Branche et les entreprises en matière d'emploi et de compétences**.

**Il s'agit donc d'une démarche anticipative et préventive des ressources humaines qui doit s'articuler à trois niveaux : la Branche, les entreprises et les salariés.**

Au travers de l'accord signé, **la Branche** a défini ses orientations et priorités en matière de politique de formation et a souhaité notamment promouvoir l'attractivité des parcours professionnels qu'elle organise, en **identifiant et favorisant des**

« passerelles » entre les métiers de la Branche au regard de problématiques d'emploi identifiées et des métiers en tension.

En outre, les entreprises, toutes tailles confondues et dans le cadre d'un dialogue social de proximité, sont encouragées à renforcer le déploiement d'une politique de GPEC aux fins d'améliorer leur gestion par la prise en compte des évolutions des emplois et des métiers, des compétences et des qualifications. Pour ce faire, l'accord précise que **les entreprises peuvent s'appuyer sur :**

- **les acteurs de la Branche :** l'OPCO Mobilités, les organismes de formation de référence (GNFA, INCM) ;
- **les outils mis à disposition par la Branche :** le Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile, les bourses à l'emploi existantes (notamment « monjobauto.fr »), le moteur de recherche « Innovauto.org » qui met en lien compétences et innovations dans les Services de l'Automobile ;
- **les dispositifs développés et mis en œuvre par la Branche :** tutorat, transfert des savoir-faire, mentorat, « parcours de branche », VAE...

Cette GPEC doit contribuer également à **la sécurisation des parcours professionnels des salariés et à leur employabilité**. Une attention particulière est, en outre, portée en faveur de l'accès et au maintien en emploi des personnes en situation de handicap ou d'illettrisme.

**Mobilians et ses partenaires sociaux, à travers cette démarche anticipative de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) souhaitent permettre aux entreprises de la branche de relever les défis de demain et d'accompagner les métiers en pleine mutation.**

## À propos de MOBILIANs

MOBILIANs est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANs défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.